

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 DECEMBRE 2007 de la Commune de Tramayes**

L'an deux mille sept, le sept décembre à 20 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: M. MAYA, L. ROUX, G. DESRAYAUD, P. ROUX, M. DESROCHES, B. HUGON, D. JAMBON, H. BERLAND, J. JACQUET, R. RAFFIN, R. MAZOYER, G. DUBOIS, H. GEST, JP MAZOYER

Secrétaire: H, GEST

Membres en exercice: 14// présents ou représentés 14 // Votants 14 //

Convocation du 03/12/ 2007 Publication du 10/12/2007

---

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre est adopté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

**Point sur éclairage public avec le SYDEL**

Le Maire présente Monsieur VERNEREY, directeur du Syndicat Départemental d'Electrification de Saône et Loire, et Monsieur LAVANDIER de l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne. Ce dernier fait un exposé très complet sur les nuisances occasionnées par l'éclairage nocturne. Il a en particulier évoqué la problématique dans le cadre de la sécurité routière, de la sécurité des biens et des personnes, de la mise en valeur des monuments, de la publicité et enfin du confort de vie. Le Conseil Municipal a pu évoquer avec Monsieur VERNEREY les conditions techniques pour d'une part commander les éclairages simultanément et d'autre part envisager l'extinction partielle durant la nuit. Une analyse rapide démontre qu'il est possible, avec un investissement limité, d'économiser plus de 50% de la consommation électrique annuelle qui est de l'ordre de 87 MWh. Un complément d'étude est attendu.

**Assainissement pour le hameau de Montillet**

Michel Maya indique que des recherches de solutions techniques acceptables par les riverains semblent aboutir. Pour cela des échanges de terrains, puis des acquisitions sont nécessaires.

Il expose qu'une partie de la desserte non cadastrée longeant la parcelle AW 20 au hameau de Montillet pourrait être déclassée en vue de son aliénation ou d'un échange de terrain.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- d'approuver le projet de déclassement du domaine public de cette portion de desserte
- de charger le Maire d'ouvrir une enquête publique en vue de son déclassement
- d'approuver le principe d'aliénation ou d'échange de cette portion de desserte longeant la parcelle AW 20 au hameau de Montillet,
- de donner mandat à Monsieur Michel MAYA, Maire, pour régler cette affaire et effectuer tous les actes qui seront nécessaires,

Une enquête publique aura lieu du 02 janvier au 16 janvier 2008 inclus. Le dossier sera à disposition du public aux jours et heures d'ouverture du secrétariat. Monsieur Pierre ROUX désigné Commissaire- enquêteur tiendra une permanence en Mairie les mercredi 09 et 16 janvier 2008 de 10 h à 12 h.

**Demande d'aide pour la création d'une unité de traitement aux hameaux de Montillet et Montillet les**

**Barras**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 1er juin le Conseil Municipal avait décidé de faire une consultation pour la maîtrise d'oeuvre de l'assainissement du hameau de Montillet .Puis lors de la réunion du 16 juillet, le cabinet ICA Environnement avait été retenu.

Monsieur le Maire présente les propositions de projet de création d'un réseau d'assainissement et d'une unité de traitement pour le hameau de Montillet et pour le hameau de Montillet les Barras. Il indique que suite à une étude sur le terrain, la solution prévue dans le plan de zonage d'assainissement, à savoir raccorder les deux parties de hameau par une pompe de refoulement, était financièrement et techniquement moins intéressante que la solution proposée aux membres du Conseil Municipal.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **Décide** d'accepter la solution technique consistant à traiter séparément les deux hameaux
- **Retient** la proposition de création d'un réseau d'assainissement et d'une unité de traitement pour le hameau de Montillet d'un montant de 152 900 €
- **Retient** la proposition de création d'un réseau d'assainissement et d'une unité de traitement pour le hameau de Montillet les Barras d'un montant de 57 100 €
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département pour ces travaux au taux maximum
- **Autorise** le Département à percevoir et à verser pour son compte la subvention attribuée par l'Agence
- **S'engage** à rembourser au Département la subvention Agence perçue en cas de non respect de ses obligations
- **Dit** que les crédits nécessaires sont mis en place sur le budget assainissement
- **Donne** tous pouvoirs au Maire et au 1er Adjoint pour mener à bien cette opération

**Participation pour les communes non membres de la communauté de communes du clunisois pour: psychologie scolaire- fournitures scolaires- enseignement musical – transports et spectacles culturels.**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'un enfant de la commune est scolarisé à l'école Marie Curie « CLIS » depuis l'année scolaire 2006/2007.

La commune de Tramayes n'étant pas adhérente à la communauté de communes du clunisois, le maire demande au conseil de lui donner l'autorisation de signer une convention indiquant que la commune de TRAMAYES accepte de participer aux frais concernant la scolarisation de l'enfant de Tramayes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer une convention avec la communauté de communes du clunisois pour participation aux frais de scolarisation d'un enfant à l'école Marie Curie « CLIS »

**Contribution scolaire pour les élèves des communes extérieures demandée par la ville de Cluny**

Le Conseil après en avoir délibéré, accepte la demande de contribution de 468.12 € demandé par la ville de Cluny pour l'élève scolarisé à l'école Marie Curie de Cluny.

**Convention pour vérification des poteaux de « défense incendie »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Grosne propose à toutes les communes adhérentes de signer directement une convention avec la S.D.E.I. pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie. Le syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Grosne a négocié un tarif préférentiel pour l'ensemble des communes du syndicat sur la base de 39 .00 € par poteau et par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide

- de passer un contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux à incendie avec la SDEI qui prendra effet au 01 janvier 2008,
- d'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer cette convention.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Décisions modificatives budgétaires**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter les modifications budgétaires suivantes:

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6068 : autres matières et fournitures	1700,00 €	
TOTAL D 011: charges à caractère général	1700,00 €	
D 668: Autres charges financières		1700 .00 €
TOTAL D66 : charges financières		1700;00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411: Personnel titulaire	5000.00 €	
TOTAL D 012: charges de personnel	5000.00 €	
D 2042: Sub équip personnes droit privé		3 300. 00 €

TOTAL D 204: Subventions d'équipement versées		3 300 .00 €
D21534: réseaux d'électrification	3 300 .00 €	
TOTAL D 21: immobilisations corporelles	3 300 .00 €	
D 66111: Intérêts réglés à l'échéance		5 000 .00 €
TOTAL D 66: Charges financières		5000. 00€

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60612: Energie-électricité		3500.00 €
TOTAL D 011: charges à caractère général		3500. 00 €
D6411: personnel titulaire		4500.00 €
TOTAL D 012 : charges de personnel		4500 .00 €
D 023: Virement à la section investissement	8000 00 €	
TOTAL D 023 :Virement à la section investissement	8000 .00 €	
R 021: virement à la section de fonctionnement	8000 .00 €	
TOTAL:R 021: virement à la section de fonctionnement	8000.00 €	
R 1348: autres participations équipement		8000 .00 €
TOTAL R13: Subventions d'investi . reçues		8000 .00 €

**Intégration de nouvelles compétences par la Communauté de Communes du Mâconnais Charolais : « Maison médicale et de services aux personnes », « Réaménagement du terrain de football de TRAMAYES », « Réalisation des ZAC de plus de 5000 m2 » au 1er janvier 2008 et projet de modification de ses statuts.**

Monsieur le Maire rend compte des projets de modifications des compétences de la Communauté de Communes du Mâconnais Charolais au 1er janvier 2008. Il donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 1er octobre 2007 demandant aux communes membres d'en délibérer. Dans ces conditions, il propose de délibérer sur les modifications suivantes du champ des compétences communautaires qui incluraient à compter du 1er janvier 2008 :

**Au titre des compétences optionnelles :**

-Action sociale d'intérêt communautaire:

Création et gestion d'une maison médicale et de services aux personnes à TRAMAYES.

-Réaménagement et entretien du terrain de football de TRAMAYES

**Au titre des compétences obligatoires :**

**A/ Aménagement de l'espace**

-Etudes et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'une superficie supérieure à 5000m2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve l'intégration des nouvelles compétences ci-dessus définies par la Communauté de Communes du Mâconnais Charolais à compter du 1er janvier 2008.
- approuve les nouveaux statuts de la communauté de communes du Mâconnais Charolais en résultant.

**Déclassement d'une portion d'un chemin rural du domaine public,**

Monsieur le Maire expose que suite à la demande d'un riverain, une portion du chemin rural des Roches aux Gendrons le long de la parcelle B 197 pourrait être déclassée en vue de son aliénation au profit du riverain demandeur,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- d'approuver le projet de déclassement du domaine public de cette portion du chemin rural de charger le Maire d'ouvrir une enquête publique en vue de son déclassement
- d'approuver le principe d'aliénation de cette portion du chemin rural des roches aux Gendrons longeant la

- parcelle B 197 au riverain intéressé,
- de donner mandat à Monsieur Michel MAYA, Maire, pour régler cette affaire et effectuer tous les actes qui seront nécessaires,

### **Remboursement d'un sinistre par GROUPAMA**

Le Maire rappelle qu'une borne incendie a été détériorée lors d'un accident au hameau des Pugets par Monsieur Mickael JAMBON et qu'après expertise de son assureur

« Groupama Rhône-Alpes Auvergne », la somme de 1927,34€ en remboursement des dégâts a été envoyée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- D'accepter la somme de 1927,34 € de Groupama Rhône Alpes en remboursement du sinistre nommé ci-dessus,

### **Subvention exceptionnelle – séjour de ski de l'école élémentaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une subvention exceptionnelle pour le financement d'un séjour de ski des élèves de l'école élémentaire par le directeur de l'école élémentaire de TRAMAYES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE:

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2000 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire de TRAMAYES pour aider au financement d'un séjour de ski des élèves de l'école élémentaire de Tramayes.
- Cette somme sera imputée sur le budget 2008,

**Vœux du Maire :** La cérémonie des vœux est programmée le dimanche 6 janvier à 11h30 à la salle des fêtes.

Fin de la réunion 23 h 40